



Ânes et mômes

Fiche technique balade 3h00



- Durée :** 3h00 Le matin départ 9h00 / retour 12h00
L'après midi départ 14h00/ retour 17h00
- Portage :** Ânes bâtés de randonnée
- Public :** A partir de 4 ans
- Formule :** Liberté (vous et votre âne)
- Tarif :** location 1 âne 3h00 : 30 €
- Itinéraire :** Départ du parc de loisirs, prise de connaissance avec votre âne, petite montée vers le rocher d'escalade de la Duchère, vue aérienne du parc de loisirs. Descente à l'oratoire Saint Antoine, patron des voyageurs direction Notre Dame de la Gorge. Retour par la rive gauche du bon nant traversée du parc de loisirs
- Orientation :** Tous les sentiers du Val Montjoie sont balisés.
Nous vous fournissons l'itinéraire au format papier.
Nos références:
IGN top 25 St Gervais massif du Mont_Blanc n° 3531 ET, pour la rive droite du Val Montjoie
IGN top 25 Megève col des Aravis n° 3531 OT, pour la rive gauche du Val Montjoie
Carte des sentiers de randonnée des Contamines (office de tourisme)
- Liste matériel :** Le temps change vite en montagne il faut se protéger :
Du soleil : couvre-chef, lunette, crème...
Du froid : pull, polaire...
Du vent : coupe vent
De la pluie : veste technique, cape de pluie...
Des bobos : trousse à pharmacie (désinfectant, pansements, coups et traumatismes...)
Chaussures de randonnée... tige montante et à semelle crantée
Gourde (pleine) 1L/personne
Affaire perso : jumelles, appareil photo, carte, moyen de communication, chéquier (certains refuges n'acceptent pas les cartes bancaires)
- Portage :** Pour le bien être de nos ânes nous limitons la charge à 40 kg par âne.
Nous fournissons une paire de sacs pour vos affaires
- Le jour de votre départ :** A l'heure ! Prise de connaissance avec votre âne, pansage de l'animal battage et chargement, les bons conseils pour randonner avec un âne, règles élémentaires de sécurité, itinéraire et c'est parti !
- Lieu de départ :** **Parc de loisirs des Contamines Montjoie**
Traverser le village des Contamines tout droit en direction de Notre Dame de la Gorge
Parking du foyer de ski fond PARC NORDIQUE
Au fond du parking accès piétons Parc de loisirs
200m à droite le parc des ânes
- Assurance :** **Article 1385 du code civil :** Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré
- Nos ânes assurés en responsabilité civile sont identifiés, pucés et à jour de vaccination